

Pays : Ouzbékistan (Date: 28 Octobre 2016)

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>1. Un document (la conclusion du médecin traitant) délivré par une institution médicale du pays de résidence du patient sur la présence de la maladie nécessitant l'utilisation de stupéfiants ou de substances psychotropes, indiquant le nom du stupéfiant ou de la substance psychotrope, sa forme posologique, la quantité et la durée du médicament ou de la substance psychotrope prescrite par un médecin;</p> <p>2. Un document confirmant la légalité de l'acquisition stupéfiants et substances psychotropes (copie de la prescription).</p>	<p>Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> <p>Dans une quantité ne dépassant pas la dose pendant 7 jours</p> </div> <p>Substances psychotropes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; width: fit-content; margin: 5px auto;"> <p>Dans une quantité ne dépassant pas la dose pendant 15 jours</p> </div> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser :</p> <p>La liste des stupéfiants dont la circulation est interdite en République d'Ouzbékistan (238 médicaments), approuvée par la Résolution n ° 330 du Conseil des ministres du 12 novembre 2016 sur l'amélioration de la procédure d'importation, d'exportation et de transit le territoire de la République d'Ouzbékistan de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, ainsi que le contrôle de leur trafic. "</p>	<p>Nom :</p> <p>The Committee on Drug Control of the General Directorate for Quality Control of Medicinal Products and Medical Equipment of the Ministry of Health of the Republic of Uzbekistan</p> <p>Adresse :</p> <p>100002, Tashkent, Street. Ozod (formerus. Usmanhojayeva), K. Umarov's pass, 16.</p> <p>Tel.: + (99871) 242 84 59</p> <p>Fax.: + (99871) 242 84 59</p> <p>e-mail: и2котйе1@гатЫег.ги</p>

Pays : Ouzbékistan (Date: 28 Octobre 2016)

Pièce justificative exigée (délivrée/certifiée par un médecin ou une autorité sanitaire)	Restrictions (qualitatives et/ou quantitatives)	Autorité nationale compétente (à contacter pour plus de renseignements)
<p>a) Ordonnance médicale valide <input type="checkbox"/></p> <p>b) Certificat médical approuvé par les autorités sanitaires du pays de résidence <input type="checkbox"/></p> <p>c) Certificat délivré par les autorités sanitaires du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>d) Présentation de l'original de l'ordonnance au service des douanes du pays de destination <input type="checkbox"/></p> <p>e) Autres types de justificatif; si oui, veuillez indiquer <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Lors de l'importation, exportation de stupéfiants: 1. La conclusion de la Commission consultative médicale (BKK) d'un établissement médical, scellé; 2. Documents délivrés par l'institution médicale du pays de résidence ou de séjour confirmant le montant recommandé pour la durée du traitement.</p> <p>Lors de l'importation et de l'exportation de substances psychotropes: L'importation et l'exportation de substances psychotropes par des particuliers à des fins personnelles sont autorisées sans qu'un document délivré par un établissement médical du pays de résidence ou de séjour, soit délivré, contenant</p>	<p align="center">Jours / Quantités/Doses</p> <p>Stupéfiants</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> En quantités n'excédant pas l'exigence de 7 jours </div> <p>Substances psychotropes</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 10px auto;"> 5 médicaments de noms différents et pas plus de deux paquets de chacun d'eux au cours du traitement. </div> <p>Liste de substances interdites; si oui, veuillez préciser :</p> <p>La liste des stupéfiants dont la circulation est interdite en République d'Ouzbékistan (238 stupéfiants), approuvée par la Résolution n ° 330 du Conseil des ministres du 12 novembre 2016 «Sur l'amélioration de la procédure d'importation, d'exportation et de transit le territoire de la République d'Ouzbékistan de stupéfiants, de substances psychotropes et de précurseurs, ainsi que le contrôle de leur trafic. »</p> <p>Les autres informations :</p>	<p>Nom :</p> <p>The Committee on Drug Control of the General Directorate for Quality Control of Medicinal Products and Medical Equipment of the Ministry of Health of the Republic of Uzbekistan</p> <p>Adresse :</p> <p>100002, Tashkent, Street. Ozod (formerus. Usmanhojayeva), K. Umarov's pass, 16.</p> <p>Tel.: + (99871) 242 84 59</p> <p>Fax.: + (99871) 242 84 59</p> <p>e-mail: и2котйе1@гатйег.ги</p>

jusqu'à 5 médicaments de noms différents et pas plus de deux paquets de chacun d'eux. , au cours du traitement.		
---	--	--